AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 18 octobre [1849]

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 18 octobre [1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Les relations du document

#### **Collection Correspondant.e.s**

Bladier ☐ est destinataire de cette lettre Degon ☐ est cité(e) dans cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 18 octobre [1849], 1849-10-18

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27142

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (409)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

#### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>18 octobre 1849</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Bladier</u>
Lieu de destinationNoyon (Oise)

## **Description**

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin s'étonne que Bladier rechigne à accepter sa proposition officieuse du 11 octobre 1849 relative à l'affaire de contrefaçon Degon et lui signale qu'il pourrait intenter une action de justice contre lui pour la vente d'objets contrefaits, « vous que j'avais si bien prévenu d'éviter ce cas, il y a plus de deux ans ». Godin refuse de réduire le prix réel de ces marchandises « que Degon a soustrait par la facilité que vous lui en avez accordé ». Godin informe Bladier qu'il attend son acceptation de la proposition avant de lui expédier ce qu'il a demandé, ou son refus pour le poursuivre en justice.

#### Mots-clés

Appareils de chauffage, Appareils de cuisson, Contrefaçon, Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées <u>Degon [monsieur]</u>

# Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBladier GenreHomme Pays d'origineFrance ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Noyon (Oise) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

NomDegon GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéInconnue

BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté

avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

dappres ses, lives Defor the la somme in /2 1666 greatest que sous pourry avoir parque vous d'imandie de vous pouver; besoin de priessement de tous atte somme for of you vous aring on light such rest never quiller, la considerer comme mappartenant it to nime. pour mon ample pe me portrar gettan visa vis de dous de faut mours pour utte affaire fai bien le desir de vous impulier les Objeteniques que viens me condender mais for men de plus en maguere Moneiur Blader nuyun your jes Je dues surpries que vous faddier Des conditions pour acepter la proposition tout officiers que pe your an fait vous n'ignores pourtant pas que je huse aujoure her your intentire was action en dem mages it interes pour le prejudice que vous maring week par ha sint d'objets contrepaits vous que javais de bun previous visiter a cas, il y a aga plus de deux ans pe ne crois done pas taisonnable de tien reduce on pria tul des objets que Digon a sous trait par letter faite give your hie en aver audien it ma little de Il en me vous a ett wate que pour weller in do bons termes are vous fullendra l'amplation de la proposition quelle contant pour capicier a que de me demanding ou Notre refus pour hours with reparation qui mist du agreey